

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2023-20**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise C4W CONSTRUCTION pour le compte de Monsieur JOBARD concernant des travaux d'extension d'une maison individuelle au numéro 22 de l'avenue du 29 Août 1944 nécessitant un passage par l'accès au stade de la Muire et un dépôt de matériaux à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compte du 15 février 2023 et jusqu'au 15 avril 2023, les entreprises C4W CONSTRUCTION, CHARPENTIER DU MASSIF et MCA réaliseront pour le compte de Monsieur JOBARD des travaux d'extension d'une maison individuelle au numéro 22 de l'avenue du 29 Août 1944 nécessitant un passage par l'accès au stade de la Muire et un dépôt de matériaux à Tinquieux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : Les entreprises C4W CONSTRUCTION, CHARPENTIER DU MASSIF et MCA seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ,
Les entreprises C4W CONSTRUCTION, CHARPENTIER DU MASSIF et MCA.

Fait à Tinquieux le 17 janvier 2023.

Le Maire,

